



Nom commercial: Marabu-Klarlack 50 ml

Version: 6 / FR

Date de révision: 28.06.2018

Numéro de la matière: 11060005000

remplace la version: 5 / FR

Date d'impression 15.11.21

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Marabu-Klarlack 50 ml

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Vernis pour l'hobby

Utilisations identifiées

SU21

Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= grand public = consommateurs)

PC9a

Revêtements et peintures, solvants, diluants

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Marabu GmbH & Co. KG

Asperger Strasse 4

71732 Tamm

Germany

No. de téléphone +49-7141/691-0

No. Fax +49-7141/691-147

Service émetteur /
téléphone Department product safety

Adresse email de la
personne PRSI@marabu.com
responsable pour
cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 3

H226

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H226

Liquide et vapeurs inflammables.



Nom commercial: Marabu-Klarlack 50 ml

Version: 6 / FR

Date de révision: 28.06.2018

Numéro de la matière: 11060005000

remplace la version: 5 / FR

Date d'impression 15.11.21

Conseils de prudence

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P501.9 Éliminer le contenu / récipient comme un déchet problématique.

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants *****3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Vernis pour l'hobby, contenant des solvants et à base de liant résines acryliques

Composants dangereux *****Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle**

No. CAS	108-65-6				
No. EINECS	203-603-9				
Numéro d'enregistrement	01-2119475791-29				
Concentration	>=	10	<	20	%

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 3	H226
STOT SE 3	H336

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.

En cas d'inhalation

Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle.

En cas de contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants.

En cas de contact avec les yeux

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, rincer la bouche avec de l'eau, et faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.



4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Traitement

Traitement symptomatique

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Recommandés: mousse résistant aux alcools, CO₂, poudres, pulvérisation d'eau, Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité: jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO₂); une épaisse fumée noire; Oxyde d'azote (NO_x)

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir Section 13). Nettoyer de préférence avec un détergent ; éviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité: voir Section 7. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. De plus, ce produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition. L'équipement électrique doit être protégé selon les normes en vigueur. La préparation peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à la terre lors des transvasements. Le personnel doit porter des chaussures et des vêtements anti-statiques et le sol doit être réalisé en matériau conducteur. Isoler des sources de chaleurs, d'étincelles et de flammes nues. Ne pas utiliser d'outils pouvant provoquer des étincelles. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de vapeurs et aérosols de



Nom commercial: Marabu-Klarlack 50 ml

Version: 6 / FR

Date de révision: 28.06.2018

Numéro de la matière: 11060005000

remplace la version: 5 / FR

Date d'impression 15.11.21

pistolage lors de l'application de la préparation. Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Pour la protection individuelle, voir Section 8. Ne jamais utiliser de pression pour vider le conteneur: ce conteneur n'est pas un équipement supportant la mise sous pression. Toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Respecter les règles de protection de la santé sur les lieux de travail. Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Classe de feu / Classe de température / Classe d'explosibilité de poussière

Classe de combustibilité B (matières combustibles liquides)
Classe de température T2

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Les équipements électriques / moyens de production utilisés doivent satisfaire les règles / l'état généralement reconnu de la technique en matière de sécurité applicable au local de travail. Les locaux destinés aux opérations de transvasement/remplissage doivent posséder un sol conducteur. Stocker conformément à la réglementation en vigueur)

Précautions pour le stockage en commun

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette. Stocker entre 15 et 30 °C dans un endroit sec, bien ventilé et loin de toutes sources de chaleur et de la lumière solaire directe. Conserver le récipient bien fermé. Conserver à l'écart de toute source d'ignition. Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale pour empêcher toute fuite.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Vernis pour l'hobby

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition****Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle**

Liste	VLEP			
Valeur	275	mg/m ³	50	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	550	mg/m ³	100	ppm(V)
Résorption de l'épiderme / sensibilisateur: pp; Etablie le: 2011; Remarque: FT: 221				

Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)**Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle**

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	796	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	



Nom commercial: Marabu-Klarlack 50 ml

Version: 6 / FR

Date de révision: 28.06.2018

Numéro de la matière: 11060005000

remplace la version: 5 / FR

Date d'impression 15.11.21

Concentration	275	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	320	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	33	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	33	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	36	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Durée de la vie	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	550	mg/m ³

Concentration sans effet prévisible (PNEC)**Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle**

Substance de référence	Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	
Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	0,635	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	3,29	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	0,29	mg/kg
Source	Données de la littérature	
Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	100	mg/l
Source	Données de la littérature	



Nom commercial: Marabu-Klarlack 50 ml

Version: 6 / FR

Date de révision: 28.06.2018

Numéro de la matière: 11060005000

remplace la version: 5 / FR

Date d'impression 15.11.21

Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment marin	
Concentration	0,329	mg/kg
Source	Données de la littérature	
Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	0,0635	mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition

Veiller à une ventilation adéquate. Lorsque cela est possible, la ventilation peut s'accompagner d'une aspiration aux postes de travail et d'une extraction générale convenable. Si la ventilation n'est pas suffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Protection respiratoire - Note

Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques agréés. Masque complet, filtre A

Protection des mains

Il n'y a pas de gant, quelque soit sa (ou ses) composition(s), qui donne une résistance illimitée à tout produit chimique (qu'il soit pur ou en mélange).

En cas de contacts prolongés ou répétés, des gants en caoutchouc doublés de textiles sont recommandés.

Épaisseur du gant > 0,5 mm

Temps de pénétration < 30 min

Le temps de passage doit être supérieure à la durée d'utilisation finale du produit.

Suivre les instructions du fabricant de gants relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au remplacement des gants.

Les gants doivent être remplacés régulièrement, ainsi qu'en cas de signe de dommages de la matière constitutive du gant.

Toujours s'assurer que les gants sont exempts de défauts et qu'ils sont stockés et utilisés correctement.

Le rendement ou l'efficacité du gant peut être réduite par des dommages physiques / chimiques

Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour les parties exposées de la peau ; elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

Protection des yeux

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.

Protection du corps

Des blouses en coton ou en coton/synthétiques sont acceptables.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	liquide
Couleur	incolore, limpide
Odeur	de solvant
La limite de l'odeur	
Remarque	N'est disponible
valeur pH	
Remarque	Non applicable
Point de fusion	
Remarque	non déterminé



Nom commercial: Marabu-Klarlack 50 ml

Version: 6 / FR

Date de révision: 28.06.2018

Numéro de la matière: 11060005000

remplace la version: 5 / FR

Date d'impression 15.11.21

Point de congélation

Remarque non déterminé

point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Valeur env. 148 °C

Pression 1.013 hPa

Source Données de la littérature

Point d'éclair

Valeur 44 °C

méthode ASTM D 6450 (CCCFP)

Le coefficient de l'évaporation

Remarque non déterminé

inflammabilité (solide, gaz)

Non applicable

limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Limite d'explosivité, inférieure env. 0,8 %(V)

Limite d'explosivité, supérieure env. 12,7 %(V)

Source Données de la littérature

Pression de vapeur

Valeur 2 hPa

température 20 °C

méthode calculée

Densité de vapeur

Remarque non déterminé

DensitéValeur 0,948 g/cm³

température 20 °C

méthode DIN EN ISO 2811

Hydrosolubilité

Remarque partiellement miscible

coefficient de partage: n-octanol/eau

Remarque Non applicable

Température d'inflammabilité

Valeur env. 315 °C

Source Données de la littérature

Viscosité**dynamique**

Valeur 350 à 700 mPa.s

température 20 °C

méthode Brookfield

Temps d'écoulement

Valeur 80 s

méthode DIN 53211 4 mm

propriétés explosives

évaluation non

Propriétés comburantes

évaluation Aucun(e) n'est connu(e).

9.2. Autres informations



Nom commercial: Marabu-Klarlack 50 ml

Version: 6 / FR

Date de révision: 28.06.2018

Numéro de la matière: 11060005000

remplace la version: 5 / FR

Date d'impression 15.11.21

Autres données

Les données physiques sont des valeurs approximatives et se réfèrent aux composants utilisés importants pour la sécurité.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la section 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.4. Conditions à éviter

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux.

10.5. Matières incompatibles

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Regardez section 5.2 (Mesures de lutte contre l'incendie - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

Toxicité aiguë par inhalation

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

Corrosion/irritation cutanée

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

sensibilisation

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

Mutagénicité

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

Toxicité pour la reproduction

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne
----------	--



Nom commercial: Marabu-Klarlack 50 ml

Version: 6 / FR

Date de révision: 28.06.2018

Numéro de la matière: 11060005000

remplace la version: 5 / FR

Date d'impression 15.11.21

sont pas remplis.

Cancérogénicité

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)**Exposition unique**

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

exposition répétée

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Expériences issues de la pratique

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central. Les symptômes et les signes se traduiront par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Les solvants peuvent provoquer ces effets par pénétration à travers la peau. Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. L'ingestion peut provoquer des nausées, des diarrhées et des vomissements. Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets différés et des effets immédiats et chroniques des composants de l'exposition à court terme et à long terme par voie d'exposition orale, cutanée ou par inhalation ainsi que par contact avec les yeux.

Autres données

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Le mélange a été évalué sous application de la règle d'additivité spécifiée au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP et classé conformément aux risques toxicologiques identifiés.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Indications générales**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. Le mélange a été évalué sous application de la règle de cumul spécifiée au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP et est classé comme non dangereux pour l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité**Indications générales**

N'est disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Indications générales**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

coefficient de partage: n-octanol/eau

Remarque

Non applicable

12.4. Mobilité dans le sol**Indications générales**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.



12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Indications générales

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Indications générales

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Les déchets et les récipients vides doivent faire l'objet d'une classification conforme à l'ordonnance sur l'inventaire des déchets en vigueur.

Lorsque cette préparation est réduite à l'état de déchet, sa classification selon le catalogue européen des déchets est

Code de déchets CEE 08 03 12* déchets d'encre contenant des substances dangereuses

Si la préparation est mélangée à d'autres déchets, ce code ne peut plus s'appliquer.

Pour plus d'informations, contacter les autorités locales.

Emballages contaminés

Avec les renseignements fournis dans cette fiche de sécurité, des conseils auprès des autorités s'occupant des déchets devraient être obtenus sur la classification des emballages vides.

Les récipients vides doivent être mis au rebut ou remis à neuf.

Les emballages qui ne sont pas vides sont des déchets dangereux (code déchet 150110).

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Fiche de données de sécurité conforme à règlement (CE) no 1907/2006



Nom commercial: Marabu-Klarlack 50 ml

Version: 6 / FR

Date de révision: 28.06.2018

Numéro de la matière: 11060005000

remplace la version: 5 / FR

Date d'impression 15.11.21

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	D/E		
14.1. Numéro ONU	1263	1263	1263
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	PEINTURES	PAINT	PAINT
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
Prescription particulière	640E		
Remarque	Le produit est visqueux; les récipients d'une contenance <= 450 l: Il n'y a pas de marchandise dangereuse	Transporter conformément au paragraphe 2.3.2.5 du Code IMDG	
Quantité limitée	5 l		
Les catégories de transport	3		
14.5. Dangers pour l'environnement	-	no	-

Information pour tous les modes de transport

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport dans les locaux de l'utilisateur:

Le transport doit toujours s'effectuer dans des containers fermés, sécurisés et en position verticale.

S'assurer que les personnes transportant les produits savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

Autres informations

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC
non

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation ***

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Catégories d'accident suivant la Directive 96/82/CE

Catégorie 6 Inflammables 5.000.000 kg 50.000.000 kg

COV ***

COV (CE) 62 %
COV (CE) 587,8 g/l



Nom commercial: Marabu-Klarlack 50 ml

Version: 6 / FR

Date de révision: 28.06.2018

Numéro de la matière: 11060005000

remplace la version: 5 / FR

Date d'impression 15.11.21

Autres informations

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

Autres informations

Tous les composants sont inclus dans l'inventaire AICS.
Tous les composants sont inclus dans l'inventaire PICCS.
Tous les composants sont inclus dans l'inventaire DSL.
Tous les composants sont inclus dans l'inventaire IECSC.
Tous les composants sont inclus dans l'inventaire NZIOC.
Tous les composants sont inclus dans l'inventaire ENCS.
Tous les composants sont inclus dans l'inventaire ECL.
Tous les composants sont contenus dans l'inventaire TSCA ou exemptés.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Flam. Liq. 3	Liquide inflammable, Catégorie 3
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Les informations fournies dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances du produit concerné à la date donnée et correspond à la législation en vigueur à ce jour. Les informations données dans cette FDS doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. Ce produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux mentionnés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité ne constitue pas l'évaluation des risques en milieu du travail de l'utilisateur, telle que requise par d'autres textes sur la santé et la sécurité.